**Aide Temporaire au Logement ALT Mission Locale Jeunes Hautes Alpes**

|  |  |
| --- | --- |
| **Porteur de l’action****Mission Locale Jeunes Hautes Alpes****1 Cours du Vieux Moulin****05000 GAP** **04 92 53 00 00** | **Intervenants****Cécile REPPLINGER****06 98 25 75 52****04 92 53 00 03****ara@mlj05.org** |

PUBLIC CONCERNE

Jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire, rencontrant des difficultés d’accès au logement.

MISSION

Hébergement et accueil à titre temporaire des jeunes en démarche d’insertion et accompagnés par la Mission Locale Jeunes des Hautes Alpes.

OBJECTIFS

Permettre d’héberger à titre temporaire un jeune dans un logement meublé, et favoriser son accès à un logement autonome à sa sortie.

DESCRIPTION DE L’ACTION

Les jeunes doivent s’engager à accepter un accompagnement social lié au logement, axé sur un projet de relogement, en plus de l’accompagnement global qui est proposé par la Mission Locale Jeunes 05.

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

Professionnel du social.

DUREE DE L’ACTION

La durée du contrat d’hébergement est de 1 mois, renouvelé au maximum sur une durée totale de 12 mois.

PROCEDURE D’ORIENTATION

Dossier étudié et orienté par la commission mensuelle du SIAO, ou à titre exceptionnel en entrée directe.

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

A Gap 1 T1

A l’Argentière la Bessée 1 T1

A Embrun 1 T1

ASPECT FINANCIER

La participation financière du bénéficiaire :

  est sollicitée

 X est obligatoire

  Participation fixe

 X En fonction des ressources

  ne conditionne pas l’entrée

Ouverture des droits de l’APL :

  OUI

 X NON

Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite

 OUI

 X NON